



Fédération Luxembourgeoise des
Travailleurs Intellectuels Indépendants
6, bvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg

Luxembourg, le 20 septembre 2018

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 26 juillet 2018, dans lequel vous évoquez plusieurs propositions en vue des élections législatives de 2018.

Par la suite, nous répondrons à chacune de vos propositions.

2.1. En réformant le statut de l'indépendant, valorisons l'apport des indépendants, professions libérales, dans le cadre de leurs missions d'intérêt public.

Nous sommes conscients de l'importance des professions libérales et de leur contribution à la société. Afin de garantir des services de qualité de la part des indépendants et des professions libérales, un cadre légal cohérent et adapté est nécessaire. Nous voulons donc créer un meilleur cadre légal pour les indépendants et les professions libérales, ce qui améliorera aussi l'attractivité de ce secteur ainsi que l'indépendance des professionnels. Plus globalement, le soutien du développement des indépendants et des professions libérales contribue aussi à la diversification économique de notre pays.

2.2. Stimulons et promouvons le secteur des professionnels libéraux implantés au Luxembourg.

Comme déjà expliqué au point précédent, nous envisageons une amélioration du cadre légal pour les indépendants et les professionnels libéraux. L'augmentation en attractivité du secteur qui en résultera pourra contribuer à pousser plus de jeunes à démarrer une activité indépendante.

2.3. En l'absence d'une chambre professionnelle, instaurons au moins la consultation préalable obligatoire des représentants des professions libérales au sujet des projets de loi.

déi gréng s'engagent depuis des années pour une société qui participe activement dans les processus démocratiques. Personne ne devrait être exclu de cette approche participative. Ainsi, il va de soi qu'une consultation de groupes d'expertise tels que

celui des représentants des professions libérales fait aussi partie d'une approche participative des processus démocratiques.

2.4. Eliminons les pénalisations des professions libérales par rapport aux autres acteurs économiques, afin de soutenir l'attractivité de ce secteur d'activité et sa plus-value pour notre société.

Nous renvoyons à notre réponse au point 2.1., ainsi qu'au point 2.2.

2.5. Harmonisons les mesures fiscales concernant les pensions.

En ce qui concerne le régime légal par répartition et les pensions complémentaires, nous nous réjouissons que les réformes mises en place trouvent votre soutien.

Nous voulons continuer à miser sur l'assurance-pension publique obligatoire basée sur le principe de solidarité du système par répartition et garantissant le droit à un revenu adapté lors du stade de la vieillesse. Ce principe doit rester le pilier principal de la prévoyance-vieillesse au Luxembourg. Au-delà de ce pilier principal certains encouragements pour l'assurance privée peuvent être envisagés.

2.6. Généralisons le principe des sociétés professionnelles, réexaminons le dossier des responsabilités et généralisons l'obligation d'assurances RCP.

Nous renvoyons à nouveau à notre réponse au point 2.1., ainsi qu'au point 2.2.

2.7. En vue de dynamiser notre économie, utilisons les expériences des professions libérales pour opérer une simplification efficiente de notre cadre administratif.

déi gréng sont de l'avis qu'une économie dynamique et vivante nécessite un cadre administratif efficient et efficace avec des administrations qui ne soient pas inutilement bureaucratiques. Au contraire, elles doivent s'avérer flexibles et assurer des services de conseil compétents afin de faciliter le développement économique.

Toutefois, nous sommes convaincus de la nécessité d'un Etat régulateur cohérent avec une administration qui est à la hauteur de ses responsabilités. La simplification de notre cadre administratif doit donc tenir compte de cette nécessité.

2.8. Préparons les professions libérales à la transition vers la « Smart Nation ».

déi gréng reconnaissent tant les risques de la numérisation de l'économie que les opportunités qui se présentent. déi gréng considèrent donc qu'il faut encadrer la transition vers une économie de plus en plus numérisée. Le cadre légal doit continuellement être adapté aux défis liés à cette digitalisation, notamment par une bonne protection des travailleuses et travailleurs qu'ils/elles soient salariées ou indépendants.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'KMIOTEK' with a stylized flourish at the end.

Christian KMIOTEK
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ANZIA' with a large, stylized flourish.

Gérard ANZIA
Député